

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-021

Objet : Conventions avec les propriétaires et exploitants pour la plantation de haies et création / restauration de mares dans le cadre du Marathon de la Biodiversité

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la délibération n° 2021-086 approuvant la signature des conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial », s'est engagée dans un Marathon de la Biodiversité dont l'objectif est de planter 42 km de haies et de créer ou restaurer 42 mares en 3 ans sur le territoire ;

- **DECIDE** de signer les conventions ci-dessous, établies avec les propriétaires et / ou exploitants dans le cadre de projets de plantations de haies du Marathon de la Biodiversité (cf. modèles de convention en annexes 1 et 2) :

- Convention avec M. PASSERAT DE LA CHAPELLE Frédéric – propriétaire / exploitant pour la plantation de 493 mètres linéaires de haies (linéaires 3 (ou 127 ou 341), 481 à 483 et 486 à 490, parcelles C320 et ZK45) sur la commune de PEROUGES ;
- Convention avec Mme HERIN Anne-Sophie, propriétaire / exploitante pour la plantation de 110 mètres linéaires de haies (linéaire 567, parcelle 0D0875) sur la commune de LAGNIEU ;
- Convention avec la commune de BETTANT, propriétaire / exploitante pour la plantation de 137 mètres linéaires de haies (linéaires 447 à 449, parcelle AC 0409) sur la commune de BETTANT ;
- Convention avec la commune de PEROUGES - propriétaire et Monsieur le Président de l'AEROCUB de PEROUGES - exploitant, pour la plantation de 224 mètres linéaires de haies (linéaires 496, 498 et 499, parcelle ZE0083), sur la commune de PEROUGES ;
- Convention avec la commune de LOYETTES - propriétaire et M. JUILLARD Olivier - exploitant, pour la plantation de 916 mètres linéaires de haies (linéaires 507 et 508, parcelle F130), sur la commune de LOYETTES ;

.../...

- Convention avec M. GEORGES Sébastien, M. GEORGES Aimé, Mme GEORGES Marinette, Mme GEORGES Corine, M. BELLOT Alain, M. BELLOT Michel, Mme GEORGES Jeannine - propriétaires et M. GEORGES Sébastien - exploitant, pour la plantation de 346 mètres linéaires de haies (linéaire 462, parcelle D0404) sur la commune de LOYETTES ;
 - Convention avec Mme NOEL Aurélie - propriétaire et SCEA VARAY - exploitant, pour la plantation de 241 mètres linéaires de haies (linéaire 27 ou 129, parcelle ZI0023) sur la commune de MEXIMIEUX ;
 - Convention avec Mme TARPIN-BUISSIERE Nicole, propriétaire / exploitante pour la plantation de 163 mètres linéaires de haies (linéaires 1 à 4, parcelle ZA0007) sur la commune de CHAZEY-SUR-AIN ;
 - Convention avec Mme REY Marinette - propriétaire et M. ROBIN Jean-Luc - exploitant, pour la plantation de 41 mètres linéaires de haies (linéaire 543, parcelle AB144), sur la commune de SAINTE-JULIE ;
 - Convention avec la commune de SAINTE-JULIE - propriétaire et M. ROBIN Jean-Luc - exploitant, pour la plantation de 175 mètres linéaires de haies (linéaires 536 à 539 et 540 à 542, parcelles A551 et 34), sur la commune de SAINTE-JULIE ;
 - Convention avec Mme RAT Madeleine - propriétaire et M. ROBIN Jean-Luc - exploitant, pour la plantation de 265 mètres linéaires de haies (linéaire 535, parcelle C562), sur la commune de SAINTE-JULIE ;
 - Convention avec M. PERCET Michel - propriétaire et M. ROBIN Jean-Luc - exploitant, pour la plantation de 95 mètres linéaires de haies (linéaires 540 à 542, parcelle A552), sur la commune de SAINTE-JULIE.
- **DECIDE** de signer les conventions ci-dessous, établies avec les propriétaires et / ou exploitants dans le cadre de projets de restauration et de création de mares (cf. modèle de convention en annexe 3) :
- Convention avec Mme HERIN Anne-Sophie – propriétaire / exploitante pour la restauration d'une mare située sur la commune de LAGNIEU.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 mars 2025
Publiée le **14 MARS 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 12 mars 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

